

**REACH - DÉCLARATION POUR LES PRODUITS À BASE DE SUBSTANCES CHIMIQUES
D'APRÈS LE REGLEMENT REACH CE/1907/2006
POUR TOUS LES PRODUITS PROVENANT DE RHEINZINK**

1. Les produits livrés par RHEINZINK ou leurs substances chimiques relèvent-ils de l'obligation d'enregistrement sous REACH ?
 Oui
 Non

2. Si oui, sont-ils déjà enregistrés par RHEINZINK ou les fournisseurs respectifs des substances ?
par RHEINZINK :
 pré-enregistré
 enregistré
 planifié
 non applicable (article)
par les fournisseurs :
 pré-enregistré
 enregistré
 planifié

3. Des substances très préoccupantes d'après la liste des substances SVHC (édition 02.12.2019) sont-elles contenues dans vos produits (> 0,1%) ?
 Oui, le plomb est un des composants du fil utilisé pour la soudure du zinc-titane. Lors de la soudure des produits d'évacuation des eaux pluviales, le seuil de 0,1% peut être dépassé. La liste des produits concernés est disponible sur simple demande.
Les produits ne contenant pas de soudure ne contiennent **aucune** substance SVHC.
 Non